

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5236

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Déchetterie - Travaux d'extension de réhabilitation - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2500 en date du 14 février 2005, le conseil de Communauté a autorisé l'individualisation de l'opération à hauteur de 365 000 € TTC.

Par délibération n° 2006-3554 en date du 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a voté une autorisation de programme complémentaire, réévaluant le montant de l'opération à hauteur de 570 000 € TTC.

Le projet comprend la construction :

- de dix quais de déchargement,
- des zones d'accueil de containers spécifiques,
- des locaux nécessaires à la gestion de la déchetterie,
- l'aménagement des voies d'accès à la circulation tant pour les usagers que pour les véhicules de l'exploitant,
- d'un logement de gardien pour assurer la surveillance et la sécurité du site hors périodes d'ouverture.

Par décision n° B-2006-4558 en date du 4 septembre 2006, le Bureau a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, les prestations faisant l'objet de dix lots attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

La commission permanente d'appel d'offres réunie le 27 octobre 2006 a déclaré la procédure infructueuse.

Par décision n° B-2006-4846 en date du 11 décembre 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux d'extension et de réhabilitation de la déchetterie de Champagne au Mont d'Or.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 avril 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maçonnerie-étanchéité ; groupement d'entreprises Soterly-Etanchéité de l'Arsenal pour un montant de 236 285,61 € HT, soit 282 597,59 € TTC,
- lot n° 2 : terrassement-VRD ; groupement d'entreprises Soterly-Beylat TP pour un montant de 89 578,80 € HT, soit 107 136,24 € TTC,
- lot n° 3 : métallerie-serrurerie ; entreprise Masfer pour un montant de 57 997,25 € HT, soit 69 364,71 € TTC,
- lot n° 4 : cloisons, plafonds, peintures, carrelage : entreprise Botta pour un montant de 23 038,20 € HT, soit 27 553,69 € TTC,
- lot n° 5 : courants forts-courants faibles ; entreprise ADSE Sarl pour un montant de 22 019,90 € HT, soit 26 335,80 € TTC,
- lot n° 6 : espaces verts ; entreprise Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 26 132,50 € HT, soit 31 254,47 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour les travaux d'extention et de réhabilitation de la déchetterie à Champagne au Mont d'Or et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maçonnerie-étanchéité ; groupement d'entreprises Soterly-Etanchéité de l'Arsenal pour un montant de 282 597,59 € TTC,

- lot n° 2 : terrassement-VRD ; groupement d'entreprises Soterly-Beylat TP pour un montant de 107 136,24 € TTC,

- lot n° 3 : métallerie-serrurerie ; entreprise Masfer pour un montant de 69 364,71 € TTC,

- lot n° 4 : cloisons, plafonds, peintures, carrelage ; entreprise Botta pour un montant de 27 553,69 € TTC,

- lot n° 5 : courants forts-courants faibles ; entreprise ADSE SARL pour un montant de 26 335,80 € TTC,

- lot n° 6 : espaces verts ; entreprise Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 31 254,47 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget général de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - opération n° 1185.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,